

Les deux frères terribles du cléricalisme

par

[Pierrick Chuto](#)

En 1881, est-ce pour punir *Jean-Louis Nihouarn*, maire républicain, que l'évêque du diocèse de Quimper et de Léon réunit au presbytère de Guengat (Finistère) *Narcisse et Sébastien Kerdavid*, les deux frères terribles du cléricalisme ?

Le prélude des pillages

Ce mardi 20 septembre 1881, alors qu'au pied de l'église Saint-Fiacre, de nombreux spectateurs retiennent leur souffle, deux anciens militaires tentent d'escalader le clocher sans se laisser décourager par le flot d'injures que profère un homme vêtu de noir, *Narcisse Kerdavid*, vicaire de la paroisse de Guengat. Malgré la menace d'être traînés devant les tribunaux, les deux courageux grimpeurs parviennent enfin jusqu'à la chambre des cloches qu'ils font sonner à la volée en l'honneur de l'hôte illustre qui vient d'arriver aux portes de la commune.

Beau joueur, ce dernier, *M. Lagrange de Langre*, préfet du Finistère, fait mine de ne s'apercevoir de rien, mais le maire, *Jean-Louis Nihouarn*, est vert de rage. La journée promet pourtant d'être belle pour le comice agricole que Guengat a la fierté d'organiser cette année. Mais quelle honte pour le premier magistrat qui, en présence du député, du conseiller général et des conseillers d'arrondissement, subit un tel camouflet ! Depuis son élection à la mairie en 1876, il se heurte sans cesse au terrible Kerdavid, nommé vicaire à Guengat la même année. Ce jeune prêtre, qui nourrit une haine profonde contre la République et ses représentants, a vite pris l'ascendant sur le recteur *Alfred Yvenat*, affaibli par la maladie, qui

partage les mêmes idées cléricales. Lequel des deux hommes a eu l'idée de cacher la clé de la porte qui permet d'accéder au clocher de Saint-Fiacre ?

Le dimanche suivant, du haut de la chaire à prêcher, le recteur prend à partie le maire et se livre à de violentes récriminations. Il partage l'avis de *"L'Impartial du Finistère"*, journal catholique, qui écrit que *l'escalade des clochers n'est que le prélude des pillages et des incendies des églises, genre de divertissement que la République ne manque jamais de procurer à ses amis.*

Certains n'hésitent pas à affirmer que l'évêque ne serait pas étranger à ce mouvement d'humeur des cléricaux, le plus souvent monarchistes qui, d'après *"Le Finistère"*, organe de la pensée républicaine, *maudissent la Révolution et regrettent le temps où paysans et roturiers étaient réduits à la condition de bêtes de somme.* M^{gr} Nouvel de la Flèche, patron du diocèse de Quimper et de Léon, en veut visiblement au maire de Guengat car, au mois de décembre, à la surprise générale, il nomme en remplacement d'Alfred Yvenat, démissionnaire pour raison de santé, *Sébastien Kerdavid*, le frère aîné de *Narcisse*. Un Kerdavid, c'est déjà insupportable pour tout bon républicain, mais deux, c'en est trop ! D'autant que le nouveau venu, précédemment vicaire à l'église Sainte-Croix de Quimperlé, ne tarde pas à faire parler de lui.



Église Saint-Fiacre. Guengat

Giflé publiquement

Le dimanche 14 mai 1882, assis devant le cabaret de Pierre Nihouarn, un vieil homme regarde passer la procession. Il s'agit d'*Auguste Chuto* qui, pendant vingt-cinq ans, a régné sans partage sur la commune. Celui qui se dit républicain est là pour voir passer *Marie-Mathilde*, sa petite-fille, qui porte avec fierté la bannière de la Vierge à l'occasion du pardon de Saint-Divy. Depuis qu'il n'est plus aux affaires, le vieillard s'ennuie, mais, aujourd'hui, le spectacle offert à ses yeux le ravit. En effet, sortant du bureau de tabac, *Jean Gourmelon*, vingt-six ans, carrier demeurant à Ploaré, se précipite la tête couverte au devant du recteur et crie que *la procession n'a pas le droit de passer et que les prêtres feraient mieux de rester dans leur église*. Comme il fait mine de pousser le célébrant, celui-ci prend peur et lui assène deux gifles sur la figure. L'homme continuant de vociférer, le recteur le frappe de nouveau. Du sang sort de la bouche de l'ivrogne quand le maire est appelé à la rescousse.

La version de *Jean Gourmelon* est différente. Sorti sur la place pour voir la procession, il s'est découvert et, sans raison, le recteur

l'a pris à partie et lui a infligé deux coups sur la figure : L'ayant incité en langage breton à ne pas recommencer, il est revenu vers moi et m'en a appliqué deux autres au même endroit. Je n'étais nullement pris de boisson et pour éviter le scandale, j'ai préféré me retirer avec la honte d'avoir été giflé publiquement.

Le vieil Auguste a été témoin de toute la scène. Quand on lui demande ce qu'il a vu, il répond prudemment qu'il somnolait. Plus prolix, le maire ne se lasse pas de raconter l'incident le soir au cabaret. Sa version est fort étrange : *Je n'ai su qu'après que monsieur le curé avait giflé un individu, mais pas celui devant lequel il m'a conduit. Cet ivrogne ne faisait aucun tapage et ne causait aucun scandale.*

Pendant ce temps, à la nuit tombée, Gourmelon, que la colère a fait boire plus que de raison, comme il l'avouera plus tard au tribunal, se rend au presbytère pour demander pourquoi il a été frappé. Il n'y rencontre que Narcisse Kerdavid, le vicaire. Le recteur se terre prudemment à l'intérieur jusqu'à ce que l'ivrogne se retire en hurlant qu'il va porter plainte. En revanche, personne n'ira en justice contre le vicaire qui, dans l'après midi, voyant son frère malmené, a décoiffé plusieurs hommes et notamment un ouvrier dont le chapeau a été projeté à la hauteur de la toiture de la maison la plus élevée du bourg.

Le lendemain, le recteur ne trouve aucun témoin pour corroborer sa version des faits. Le maire est heureux de fragiliser Kerdavid, tandis que de son côté, Auguste Chuto se refuse à voler au secours du prêtre. Le 8 février 1883, deux témoins déclareront au procès que *le carrier n'était pas ivre et que son attitude n'avait rien d'inconvenant.* Le maire maintiendra sa version des faits. Défendu par maître *Ponthier de Chamillard*, Sébastien Kerdavid sera reconnu coupable du délit de coups et blessures volontaires et condamné à cinquante francs d'amende. Il devra en outre payer cent francs à sa victime à titre de dommages et intérêts [1].

Manque d'expérience

Prévenu des faits et gestes de son fils Sébastien, *Jean-Germain Kerdavid*, juge de paix pour le canton d'Arzano, écrit au préfet pour plaider les circonstances atténuantes envers *ce pauvre fils qui débute comme recteur et qui n'a pas encore d'expérience*. Pendant ses douze années passées comme vicaire à Quimperlé, *il a vécu dans l'exaltation que l'on ne rencontre malheureusement que trop parmi les membres de cette corporation*. Le père qui craint peut-être pour sa fin de carrière, fait état de ses trente-huit ans passés dans l'enseignement et de ses trois ans dans la magistrature, *toujours à la tête des combattants pour la démocratie*.

L'histoire ne dit pas si *ce vieux serviteur de l'État* trouve une oreille compatissante à la préfecture. Certains rappellent peut-être qu'il a enseigné dans de nombreuses écoles, jugé parfois compétent, parfois peu zélé et prodiguant un enseignement faible, comme à Crozon, son dernier poste, où l'on se souvient avec effroi d'Augustin, son troisième fils, qui, dans un moment de folie furieuse, a déchiré tous les registres de l'école.

Préfigurateur de l'Antéchrist

Pour les républicains de Guengat, c'est d'une autre folie que sont atteints les deux frères Kerdavid. Ceux-ci trouvent cependant de précieux soutiens parmi les fidèles qui ne rateraient pas une homélie du bouillant recteur. **C'est ainsi qu'il fulmine en chaire contre la loi impie de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, qu'il traite de Néron, d'Attila et même de préfigurateur de l'Antéchrist**. Sébastien Kerdavid reprend à son compte les violentes attaques du "*Courrier du Finistère*", périodique catholique, qui dénonce les vrais raisons de cette loi, instituant un enseignement primaire obligatoire et laïque. *Ferry et ses complices, soucieux d'arracher aux prêtres l'âme de la jeunesse française, veulent avant tout que l'enfant s'élève sans religion et que l'homme vive en dehors de tout culte*.



La manchette du Courrier du Finistère

Après de nombreuses interventions du maire et de M. Damey, conseiller d'arrondissement, et surtout, une injonction du garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes, l'évêque, contraint de céder, nomme en juillet 1883 Sébastien Kerdavid à la tête de la petite paroisse de Locmélar. Mais, à la surprise générale, Narcisse reste à son poste si bien que M. Damey craint fort que *Jean-Marie Cadiou*, le nouveau recteur à l'aspect pacifique, *ne se laisse aller aux suggestions de son belliqueux vicaire.*

Concorde en danger

Ce dernier veut la tête du maire Nihouarn et parcourt les villages pour inciter les habitants de Guengat à ne plus lui accorder leur confiance lors des prochaines élections municipales de mai 1884. Conscient du danger, l'édile écrit au préfet que la commune serait bien plus calme si le vicaire, *ferment de discorde*, était déplacé avant le scrutin. M. Damey renchérit et n'hésite pas à évoquer à mots couverts la tenue et même la moralité du prêtre qui *court de maison en maison, commérant avec tout le monde et s'occupant de ce qui ne le regarde pas.*


Le ministre, sans doute fatigué des tracas provoqués par cette famille Kerdavid, écrit de nouveau à l'évêque, cette fois pour réclamer le départ du vicaire. Il lui a été rapporté que la disgrâce de son frère a provoqué chez Narcisse une plus grande excitation. La campagne entreprise par l'abbé contre les institutions républicaines et la municipalité nuit à *la concorde dans une paroisse qui n'est que depuis trop longtemps divisée.*

L'évêque se dit fort surpris par cette demande qui vise un descendant d'une famille républicaine mais, ne voulant pas donner satisfaction à une dénonciation calomnieuse, ne cède pas et réaffirme son soutien à Kerdavid. Tout comme neuf conseillers municipaux de Guengat qui ont réélu Jean-Louis Nihouarn à la tête de la commune et qui n'hésitent cependant pas à signer une pétition en faveur du vicaire. Ils certifient que celui-ci n'a entrepris aucune campagne contre les institutions républicaines ni contre la municipalité. Furieux, le maire doit apposer son cachet et sa signature pour légaliser les dites signatures.

Nous soussignés conseillers municipaux
de la Commune de Guengat
certifions que Monsieur Kerdavid
vicaire à Guengat n'a entrepris
aucune campagne contre les institutions
républicaines ni contre la municipalité.

Bidon Yves, Le Berre Louis, Gouez Louis
Le Guen Yann, Le Hecquet Jh, Puy Jh
Languy Jean Louis, Jean Marie
Névélec
Déclare ne savoir signer Guillaume
fertill, Pere.

En pour légalisation
apposé ce jour
J. Nihouarn
mair



Pétition en faveur du vicaire

Archives départementales du Finistère 1 V 120

Jean-Louis Nihouarn n'est pas au bout de ses peines car, à l'approche des élections législatives d'octobre 1885, Narcisse

intensifie ses critiques contre le gouvernement. Reprenant les flèches décochées par *"L'Union monarchiste"*, il dénonce en bloc la suppression du catéchisme dans les écoles, la diminution du nombre de vicaires, les bourses qui seraient supprimées dans les séminaires. Il n'a pas de mots assez durs pour vilipender les guerres lointaines en Chine et au Tonkin qui coûtent des millions et *font couler inutilement le sang de la jeunesse*. Il parcourt les fermes pour placer des abonnements au journal catholique *"Le Courrier du Finistère"*, pour qui *la République, c'est le désordre, c'est la guerre*.

Un agent ecclésiastique zélé

Le 4 octobre 1885, jour du scrutin, le vicaire, *agent ecclésiastique zélé*, distribue aux abords du bureau de vote des bulletins monarchistes. Dans le Finistère, les candidats conservateurs sont tous élus, *mettant fin*, d'après *"L'Union monarchiste"*, à *dix ans d'esclavage républicain* [2]. *"Le Finistère"* se fait l'écho des insinuations des ennemis du vicaire qui l'accusent d'être sorti de son rôle de prêtre en incitant les habitants à voter pour ses candidats. Kerdavid use de son droit de réponse, mais comme le journal maintient ses accusations, il fait publier une liste de trente signatures d'électeurs qui certifient qu'il n'a pas distribué de bulletins le 4 octobre sur la voie publique.

Parmi ces protestataires figure Jean-Marie Huon, instituteur laïc. L'inspecteur d'académie souligne que la conduite de cet enseignant, très correct avant les élections, est condamnable aujourd'hui. Il a eu le tort de céder aux instances du vicaire, *ennemi acharné du gouvernement républicain*. Huon, paresseux et peu zélé, reconnaît de suite son erreur pour ne pas être sanctionné. En raison de son repentir, l'académie ne lui donne qu'un avertissement pour cette fois [3].

Surnommé *glep*

Les archives ne font pas état d'autres esclandres de Narcisse Kerdavid jusqu'à son départ en avril 1891 pour la paroisse de

Gourlizon. C'est sans doute avec plaisir que les républicains le voient quitter Guengat, et M. Damey, conseiller d'arrondissement, n'est pas tendre avec lui dans un rapport commandé par le préfet à propos du caractère et de l'opinion politique du vicaire. Selon Damey, Kerdavid est un prêtre au caractère tracassier et exalté en politique. Pire ! il distribue gratuitement "*Le Courrier du Finistère*", journal *excessivement violent et d'une hostilité connue contre le gouvernement*. En raison de l'inintelligence du vicaire et de ses mœurs qui laissent beaucoup à désirer, les cultivateurs n'ont pas confiance en lui et sa propagande cléricale est peu active.

Recteur de Gourlizon, il semble d'après le rapport de M. Soudry, élu du gouvernement, que Narcisse Kerdavid *continue son combat contre les républicains qu'il combat de son mieux !* Il est toujours *aussi peu intelligent, très maladroit et grossier dans son langage*. Du haut de la chaire, il n'hésite pas à mortifier les paroissiens auxquels il en veut et mécontente ainsi tout le monde. Si bien qu'en 1902, les cléricaux finissent par demander et obtenir de l'évêque le départ de celui que l'on surnomme injurieusement *glep* (idiot en breton). Il faut cependant reconnaître qu'il est devenu *sobre et chaste*.

Il refuse leurs Pâques

Pendant toutes ces années, son frère Sébastien, l'ancien recteur de Guengat, condamné en 1883 pour coups et blessures volontaires, continue à critiquer en chaire les lois scolaires et militaires. S'il laisse de mauvais souvenirs dans la paroisse de Locmélar, c'est pire dans celle de Saint-Ségal où, en 1888, *il refuse leurs Pâques* à des femmes employées à la poudrerie de Pont-de-Buis. Il veut les forcer à renoncer à leur emploi.



**Ouvrières de la poudrerie de Pont-de-Buis
(Collection Bernard Paugam)**

En très mauvais termes avec la municipalité et, ce qui est plus étonnant, avec le conseil de fabrique, il est nommé à la cure de Sibiril, où, d'un caractère toujours aussi emporté, il passe pour un original, *plein de feu et de conviction*. Cependant, son action énergique lors d'un incendie qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques, lui vaut des éloges unanimes. Oubliant un temps ses rancœurs, il coordonne efficacement les secours en compagnie de *l'instituteur*. *"Le Courrier du Finistère"* écrit que les rescapés voient un effet de l'intervention divine, de la protection de la sainte Vierge et de sainte Barbe. Ils se proposent, de concert avec M. le recteur, de témoigner leur reconnaissance à Notre-Dame de Prat-Coulm en Plougoulm, et à Sainte-Barbe de Roscoff.

Dans la carrière ecclésiastique de Narcisse, le frère cadet, c'est en vain que l'on recherche des actions qui pourraient lui valoir l'assentiment de tous. En mars 1906, lors de l'inventaire de l'église de Kergloff, dont il est devenu le desservant, il montre son opposition,

refuse de signer le procès-verbal, mais n'attise cependant pas la haine des cléricaux. Ceux-ci, prompts à s'enflammer dans d'autres paroisses, se contentent ici de critiquer ouvertement les dispositions de la loi de séparation des Églises et de l'État qui est pour eux le prélude d'une confiscation générale des biens du clergé.



Église de Kergloff

C'est au presbytère de Kergloff que Narcisse Kerdavid, victime d'une crise cardiaque, s'éteint le 16 juin 1921. Dans l'église toute proche, M. *Le Treut*, recteur de Plouguer, prêche la retraite de communion des enfants. Ceux-ci, accompagnés de leurs parents, communient en nombre, lors des obsèques de celui qui, pendant plus de vingt-deux ans, s'est dévoué pour le bien de ses ouailles. "*La Semaine religieuse de Quimper et de Léon*" écrit que bien des larmes ont coulé à ses funérailles pour cet homme humble, silencieux, bon et dévoué. Les paroissiens seront fidèles à venir prier sur sa tombe à

l'issue des offices du dimanche. Sébastien ne viendra pas s'y recueillir, car il est mort en 1910, à l'âge de soixante-cinq ans, dorloté par les religieuses Augustines hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Pont-L'Abbé.

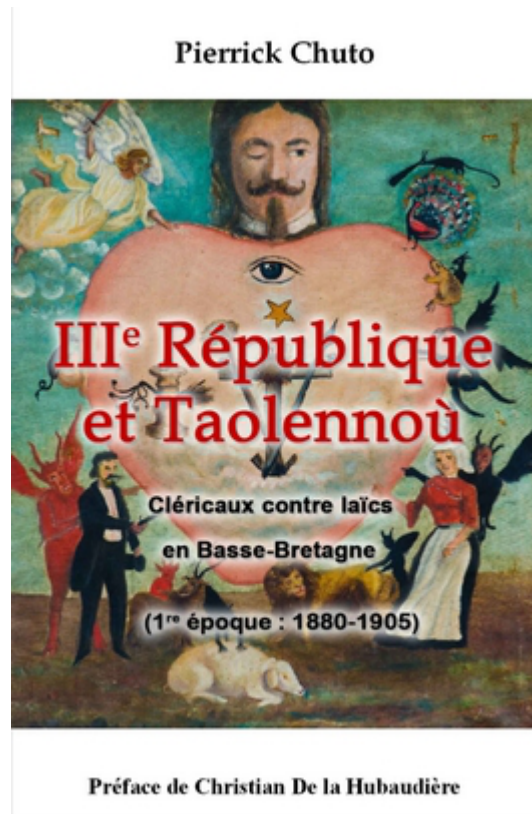
Les deux frères terribles du cléricisme sont aujourd'hui bien oubliés. Ont-ils rejoint au Ciel leur père Jean-Germain, l'instituteur laïc devenu juge de paix, et mort dès 1888 à Châteauneuf-du-Faou chez sa fille Marie-Anne ? Celle-ci, mariée à *Pierre-Marie Odeye*, greffier de paix, ne lui a sans doute pas occasionné autant de tracasseries que **Sébastien et Narcisse** !

Sources :

- ≡ Archives départementales du Finistère : 1 V 120. 16 U 7 72. 1 T 535.
- ≡ Archives de l'Évêché de Quimper et de Léon : 1 P 66.
- ≡ Journaux : *L'Union monarchique, Le Courrier du Finistère, L'Impartial du Finistère, Le Finistère, La Semaine religieuse de Quimper et de Léon.*

Remerciements à Hervé Baudy, Jean-Claude Bourgeois et Bernard Paugam.

III^e République et Taolennou, Cléricaux contre laïcs en Basse-Bretagne



Tous les détails sur le site de l'auteur : <http://www.chuto.fr/>

Notes

[1] Jugeant la peine trop clémente, le ministère public fait appel. Kerdavid est condamné à 200 francs d'amende.

[2] À Guengat, la liste monarchiste obtient 3 voix de plus que celle conduite par les républicains. C'est le nord du département (le Léon) qui assure la victoire des conservateurs.